



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080598

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

***Subventions Jeunesse. Schéma de développement Contrat
Enfance Jeunesse. Avenant aux conventions 2008. Adoption.
Autorisation. Signature.***

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2008, n° D.20080130, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2008 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par la délibération du 17 décembre 2007, n° D.20070617, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse intervenant entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Bordeaux.

Le schéma de développement, volet Enfance / Jeunesse, de ce contrat actait la création de 1140 places supplémentaires de Centre d'Accueil de Loisirs entre 2007 et 2010.

Un échéancier de création a été élaboré et prévoit pour l'année 2008, 200 places supplémentaires (128 places pour les 3 / 5 ans, 72 places pour les 6 / 11 ans), à compter du mois de septembre, réparties sur les différents quartiers de la Ville.

Ce développement nécessite l'octroi de budgets supplémentaires qui doivent faire l'objet d'un avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, d'un montant de 91 715 euros, prenant en compte les éléments ci-dessous :

Quartiers	Associations	Activités	Augmentations de capacité	Budgets supplémentaires (en euros)
Bordeaux Nord	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Le Lac	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	16 places supplémentaires	9 509
Bordeaux Nord	Amicale Laïque Dupaty	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	24 places supplémentaires	12 440
Grand Parc / Paul Doumer	Sporting Chantecler	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	24 places supplémentaires	12 500
Saint Augustin / Victor Hugo	Club Pyrénées Aquitaine	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	16 places supplémentaires	4 857
Argonne / Saint Genès / Saint Michel	Association Petite Enfance, Enfance et Famille – APEEF	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	12 places supplémentaires	7 250
Argonne / Saint Genès / Saint Michel	Les Coqs Rouges Bordeaux	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	24 places supplémentaires	11 270
Argonne / Saint Genès / Saint	Union Saint Jean	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	24 places supplémentaires	11 290

Michel				
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Patronage Cazemajor Yser	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	8 places supplémentaires	1 916
Bastide	Association Petite Enfance, Enfance et Famille – APEEF	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	16 places supplémentaires	7 250
Bastide	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Queyries	Centre d'Accueil de Loisirs 6 / 11 ans	12 places supplémentaires	4 107
Caudéran	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Monséjour	Centre d'Accueil de Loisirs 3 / 5 ans	8 places supplémentaires	3 746
TOTAL				91 715

D'autre part, pour faire suite aux résultats du diagnostic portant sur la mise en œuvre d'un cadre organisationnel des temps périscolaires, plusieurs propositions ont été concrétisées, dès cette rentrée 2008 :

- homogénéisation des horaires des accueils périscolaires associatifs des écoles maternelles, qui, tous, maintenant, se terminent à 18h30.
- ouverture de garderies dans des écoles élémentaires et maternelles.

Ces décisions nécessitent l'octroi de budgets supplémentaires qui sont aussi inclus dans l'avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, pour un montant total de 17 301,90 euros, répartis ainsi :

Quartiers	Associations	Activités	Budgets supplémentaires (en euros)
Bordeaux Nord	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Bacalan Centre d'Animation Le Lac	Garderies du soir ½ heure supplémentaires	2 758,40
Bordeaux Nord	Union Sportive des Chartrons	Garderie du soir	2 592
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Argonne	Garderie du matin	610
Saint Jean / Belcier / Bordeaux Sud	Union Saint Jean	Garderie du matin Garderie du soir Ecole Barbey	4 832
Argonne / Saint Genès	Les Coqs Rouges	Garderie du matin Garderie du soir	1 000
Saint Augustin / Victor Hugo	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Saint Pierre	Garderie du soir	1 728,50
Caudéran	Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux – Centre d'Animation Monséjour	½ heure supplémentaires	942
Caudéran	AGJA – Avant Garde Jeanne d'Arc	½ heure supplémentaires	2 839
TOTAL			17 301,90

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider de ces nouvelles répartitions budgétaires inscrites au budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.

- signer les avenants modificatifs (modèle joint en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 en la Préfecture le

ET

Monsieur, Président de, autorisé par délibération du d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association domiciliée dont les statuts ont été approuvés exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présente un intérêt communal propre.

L'Association sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU CE QUI SUIT:**

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, conclut un partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs de proximité conformément aux lois et aux textes en vigueur.

